



Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous UNESCO, Mascate, Oman 12-14 mai 2014



Déclaration finale de la Réunion mondiale sur l'EPT 2014 *Accord de Mascate*

Préambule

1. Nous, ministres, chefs de délégations, dirigeants d'organisations multilatérales et bilatérales et hauts représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé, nous sommes réunis à l'invitation de la Directrice générale de l'UNESCO à Mascate (Oman), du 12 au 14 mai 2014, pour la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (EPT). Nous remercions le Sultanat d'Oman d'avoir accueilli cette importante manifestation.
2. Rappelant la Déclaration finale de la Réunion mondiale sur l'EPT 2012, nous prenons note du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014, des rapports régionaux sur l'EPT, de la Résolution prise par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 37^e session concernant « l'éducation au-delà de 2015 », de la décision prise par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 194^e session et de la proposition conjointe du Comité directeur sur l'EPT concernant l'éducation après 2015.

Situation de l'EPT

3. Nous constatons que le mouvement mondial en faveur de l'Éducation pour tous, lancé en 1990 à Jomtien et réaffirmé à Dakar en 2000, est le plus important engagement en faveur de l'éducation de ces dernières décennies et contribue à susciter de grands progrès en matière d'éducation. Toutefois, nous reconnaissons qu'il n'est guère probable que l'agenda de l'Éducation pour tous (EPT) soit respecté et que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liés à l'éducation soient atteints d'ici à 2015, et affirmons que le Programme relatif à l'EPT reste pertinent. Plus de 57 millions d'enfants et 69 millions d'adolescents n'ont toujours pas accès à une éducation de base efficace. On estime que 774 millions d'adultes, dont près des deux tiers de femmes, étaient illettrés en 2011. Le non-achèvement de l'éducation formelle, l'acquisition incomplète des connaissances de base et la qualité et la pertinence de l'éducation sont des problèmes essentiels. Au moins 250 millions d'enfants ne savent pas bien lire, écrire ni compter, même après quatre années de scolarité minimum. Nous constatons avec inquiétude qu'il persiste des inégalités d'accès, de participation et dans les résultats d'apprentissage à tous les niveaux de l'enseignement, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables et les minorités. La question de l'inégalité entre les genres est particulièrement préoccupante puisque 60 % seulement des pays avaient atteint la parité des genres au niveau primaire et 38 % au niveau secondaire en 2011. Nous

notons également que l'insuffisance des ressources financières a gravement entravé le progrès vers une éducation de qualité pour tous.

4. Nous notons en outre avec préoccupation les violences et agressions accrues dont sont victimes les enfants et le personnel au sein des établissements d'enseignement. Aussi la protection de l'éducation contre les attaques doit-elle faire partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015.
5. Nous reconnaissons que les futures priorités de développement de l'éducation doivent refléter les importantes transformations socioéconomiques et démographiques intervenues depuis l'adoption des objectifs de l'EPT et des OMD, ainsi que les changements de nature et de niveau des connaissances et des savoir-faire et compétences qu'exigent les économies fondées sur le savoir. Par conséquent, nous reconnaissons qu'un agenda pour l'éducation nouveau et tourné vers l'avenir, qui permette de mener à son terme l'œuvre inachevée tout en approfondissant et élargissant les objectifs actuels ainsi qu'en apportant à chacun les connaissances, compétences et valeurs nécessaires pour relever les nombreux défis auxquels nos sociétés et nos économies font face, est un impératif.

Vision, principes et portée de l'agenda pour l'éducation post-2015

6. Nous réaffirmons que l'éducation est un droit humain fondamental de tout individu. C'est une condition essentielle à l'épanouissement de la personne, à la paix, au développement durable, à la croissance économique, au travail décent, à l'égalité des genres et à une citoyenneté mondiale responsable. En outre, elle contribue à la réduction des inégalités et à l'élimination de la pauvreté en créant les conditions et les opportunités requises pour des sociétés justes, inclusives et durables. L'éducation doit donc être placée au cœur du programme de développement mondial.
7. L'agenda pour l'éducation post-2015 doit être clairement défini, ambitieux, réformateur, équilibré et holistique et faire partie intégrante du développement international dans son ensemble. Il doit être d'application universelle et mobiliser toutes les parties prenantes dans l'ensemble des pays. L'éducation doit être un objectif autonome dans le programme plus large de développement pour l'après-2015 et doit s'inscrire dans un objectif primordial assorti de cibles mesurables et d'indicateurs. En outre, elle doit être intégrée dans d'autres objectifs de développement.
8. Nous affirmons que l'agenda pour l'éducation post-2015 doit se fonder sur les droits et refléter une perspective reposant sur l'équité et l'inclusion, veillant en particulier à l'égalité des genres et à surmonter toutes les formes de discrimination dans et par l'éducation. Il doit favoriser l'éducation de base gratuite et obligatoire. Il doit élargir la conception de l'accès pour tous afin de refléter des résultats d'apprentissage pertinents par le biais d'une éducation de qualité à tous les niveaux, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur, dans des environnements sûrs et sains. Il doit adopter une approche holistique, être conçu dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie et offrir de multiples circuits d'apprentissage utilisant des méthodes novatrices ainsi que les technologies de l'information et de la communication. Par le biais du gouvernement, l'État est le garant de l'éducation de qualité en tant que bien public, reconnaissant la contribution de la société civile, des communautés, des familles, des apprenants et autres parties prenantes à l'éducation. L'agenda de l'éducation post-2015 doit être suffisamment souple pour permettre une

diversité de structures de gouvernance. Il doit continuer de promouvoir le développement durable et une citoyenneté mondiale et locale active et efficace, de contribuer à renforcer la démocratie et la paix et d'encourager le respect de la diversité culturelle et linguistique.

9. Nous soulignons que la pleine réalisation de l'agenda pour l'éducation post-2015 exigera que gouvernements et donateurs s'engagent vigoureusement à allouer à l'éducation des ressources financières suffisantes, équitables et efficaces. Elle doit aller de pair avec un renforcement de la gouvernance participative, de la participation de la société civile et des mécanismes de responsabilisation aux niveaux mondial, national et local, ainsi qu'avec une amélioration des mécanismes et processus de planification, de suivi et de reddition de comptes. Elle exigera aussi des partenariats coordonnés au niveau des pays.

Objectif primordial et cibles mondiales

10. Nous sommes favorables à ce que « Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, d'ici à 2030 » soit l'objectif primordial de l'agenda pour l'éducation post-2015.

11. Nous sommes en outre favorables à ce que cet objectif se traduise par les cibles mondiales ci-après, pour lesquelles des critères mondiaux minimaux et des indicateurs pertinents seront définis/élaborés :

- **Cible 1** : d'ici à 2030, au moins x % des filles et des garçons sont préparés pour l'école primaire grâce à leur participation à l'éducation et la protection de la petite enfance de qualité, dont au moins une année d'enseignement pré-primaire gratuit et obligatoire, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.
- **Cible 2** : d'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent jusqu'à son terme un cycle d'éducation de base de qualité, gratuit et obligatoire, de 9 années au moins, et obtiennent des résultats d'apprentissage pertinents, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.
- **Cible 3** : d'ici à 2030, tous les jeunes et au moins x % des adultes atteignent un niveau de compétence suffisant en matière d'alphabétisme et de numératie pour participer pleinement à la société, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.
- **Cible 4** : d'ici à 2030, au moins x % des jeunes et y % des adultes possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder à un travail décent et vivre dans la dignité à travers l'enseignement et la formation techniques et professionnels, les études du deuxième cycle du secondaire et l'enseignement supérieur, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.
- **Cible 5** : d'ici à 2030, tous les apprenants acquièrent les connaissances, aptitudes, valeurs et attitudes nécessaires à l'édification de sociétés durables et pacifiques, y compris au moyen de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation en vue du développement durable.

- **Cible 6** : d'ici à 2030, tous les gouvernements font en sorte que tous les apprenants reçoivent un enseignement dispensé par des enseignants qualifiés, possédant une formation professionnelle, motivés et soutenus de manière adéquate.
- **Cible 7** : d'ici à 2030, tous les pays consacrent à l'éducation au moins 4 à 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) ou 15 à 20 % de leurs dépenses publiques, en ciblant en priorité les groupes les plus démunis, et renforcent la coopération financière en faveur de l'éducation, en privilégiant les pays qui en ont le plus besoin.

Prochaines étapes

12. Nous soutenons vigoureusement le rôle de chef de file et de coordination qu'assume l'UNESCO en aidant à élaborer l'agenda pour l'éducation post-2015 en collaboration avec les partenaires de l'EPT. Nous encourageons l'UNESCO à continuer de faciliter le débat et à consulter les États membres et les principales parties prenantes afin de poursuivre la mise au point de l'objectif primordial et des cibles mondiales et de les affiner et de définir les indicateurs correspondants ainsi que d'élaborer un cadre d'action pour orienter la mise en œuvre du futur agenda. Outre les cibles mondiales, des cibles et indicateurs particuliers aux pays devraient également être mis au point et refléter la diversité des contextes sociaux, politiques, économiques et culturels.
13. Nous nous engageons à utiliser la présente déclaration comme référence pour les négociations menées dans le cadre des consultations mondiales sur l'agenda du développement pour l'après-2015 afin de faire en sorte que ce dernier comporte un solide volet relatif à l'éducation. À cette fin, nous demandons à la Directrice générale de l'UNESCO de communiquer le présent document à l'ensemble des États membres de l'UNESCO, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), aux coprésidents du Groupe de travail ouvert, au Comité sur le financement du développement durable, ainsi qu'aux principales parties prenantes.
14. Nous nous engageons également à utiliser la présente déclaration pour les consultations nationales, régionales et mondiales en cours sur l'agenda pour l'éducation post-2015, qui doit être approuvé lors du Forum mondial sur l'éducation 2015, dont la République de Corée sera l'hôte en mai 2015. Nous espérons que cet agenda fera partie intégrante du Programme mondial pour le développement qui doit être adopté lors du Sommet des Nations Unies à New York en septembre 2015.
15. Nous réaffirmons aujourd'hui notre engagement à réaliser les objectifs de l'EPT et à garantir l'éducation de tous les citoyens. Nous nous engageons à promouvoir, préconiser et soutenir l'élaboration d'un solide agenda pour l'éducation future et exhortons tous les États membres de l'UNESCO et toutes les parties prenantes à participer activement au processus qui mènera à son établissement et à sa mise en œuvre.
16. Aucun effort ne sera épargné pour garantir une certaine cohérence entre ce qui sera décidé en septembre 2015 au Sommet de haut niveau des Nations Unies dans le cadre du programme mondial pour le développement et l'agenda pour l'éducation post-2015, qui sera approuvé lors du Forum mondial sur l'éducation en République de Corée, en mai 2015.